VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° A2026_08_673

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 26 AOÛT 2026

Roger DIDIER, **MAIRE** de la Ville de GAP,

* Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122-28, L2212-1 à L2212-2 ;
* Vu le Code de la sécurité intérieure ;
* Vu le décret n° 2010-580 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des articles pyrotechniques ;
* Vu l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2025 portant réglementation sur l'emploi du feu et prévention des incendies de forêt dans le département ;
* Considérant la déclaration de tirs de feux d'artifices de catégorie F3, de quantité de matière active inférieure à 35 kg, prévus les 05 septembre 2026 et 03 octobre 2026, au lieu-dit golf de Gap-Bayard sur la parcelle cadastrée AB52 ;
* Considérant le dossier technique fourni par Monsieur GIRARD Michel, représentant l'association Gap-Bayard, et par Monsieur CREISSARD Michel, représentant la société One Shot Production ;
* Considérant que le site du pas de tir et la zone de retombée des résidus calcinés se situent intégralement dans le périmètre d'une zone sensible définie à l'article premier de l'arrêté préfectoral susvisé ;
* Considérant que malgré le recours à un artificier qualifié et les dispositions prévues en matière de sécurité ne suffisent pas à écarter le risque d'un incendie hors de contrôle qui menacerait directement l'espace forestier environnant, les infrastructures et les personnes ;

Arrêtons

ARTICLE 1 : L'organisation des spectacles pyrotechniques prévus les 05 septembre 2026 et 03 octobre 2026 sur la parcelle cadastrée AB52 de la commune de Gap, déclarés par l'association Gap-Bayard, est interdite.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur GIRARD Michel, représentant l'association Gap-Bayard, et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du département des Hautes-Alpes ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de GAP ;

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 26 AOÛT 2026



La Maire-Adjointe

Françoise BERNERD

Transmis en Préfecture le : 31 AOUT 2026

Publié ou notifié le : 31 AOUT 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**A2026_08_673**
Objet :	**Refus spectacles pyrotechniques ? Bayard**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-08-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20260827-A2026_08_673-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260827-A2026_08_673-AR-1-1_0.xml	text/xml	867 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_19635.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260827-A2026_08_673-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	89.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 août 2026 à 11h54min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 août 2026 à 11h55min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 août 2026 à 11h55min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 août 2026 à 11h55min24s	Reçu par le MI le 2026-08-31